



PROCÈS-VERBAL de la séance du Comité administratif de la MRC des Jardins-de-Napierville tenue à la salle du Conseil située au 1767, rue Principale, Saint-Michel, le lundi 8 juin 2026 à compter de 17h00

Sont présents(e)s : Monsieur Alexandre Bastien, Conseiller régional
Monsieur Jean-François Boire, Conseiller régional
Monsieur Yves Boyer, Préfet
Madame Sylvie Gagnon-Breton, Conseillère régionale
Monsieur Jean-Guy Hamelin, Conseiller régional
Madame Amelie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur Mario Martin, Directeur du service de sécurité incendie
Monsieur Guy-Julien Mayné, Conseiller régional
Monsieur Bruno Paquette, Maire - municipalité Saint-Blaise-sur-Richelieu
Madame Chantale Pelletier, Conseillère régionale
Monsieur Daniel Prince

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA20260663 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Chantale Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-François Boire

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du Comité administratif de la MRC des Jardins-de-Napierville, tel que présenté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CA20260664 4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2026

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy-Julien Mayné

APPUYÉ PAR : Madame Chantale Pelletier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du Comité administratif du 11 mai 2026, tel que déposé.

5. OPÉRATIONS

5.1. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL - MAI 2026

La directrice générale procède au dépôt officiel du rapport mensuel du service de sécurité incendie du mois de mai 2026.

CA20260665 5.2. PRISE D'ACTE DE DÉMISSIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

CONSIDÉRANT que, pour des raisons propres à chacun, six membres du Service de sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville ont remis leur démission;

CONSIDÉRANT que le comité administratif exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par règlement;

CONSIDÉRANT que les démissions suivantes ont été reçues :

- Mme Koralie Boire, affectée à la prévention incendie;
- Mme Maude-Émilie Galipeau-Goyette, affectée à la prévention incendie;
- M. Thomas Duguay-Denommée, affecté à la caserne 34;
- M. Gabriel Jobin, affecté à la caserne 32;
- M. William Bondu, affecté à la caserne 34;
- M. Olivier Bradette, affecté à la caserne 34;
- M. Jean Lavigne, chef aux opérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Alexandre Bastien

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-François Boire

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PRENDRE ACTE des démissions de Mme Koralie Boire, de Mme Maude-Émilie Gallipeau-Goyette, de MM. Thomas Duguay-Denommée, Gabriel Jobin, William Bondu, Olivier Bradette et Jean Lavigne, membres du Service de sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

DE REMERCIER ces personnes pour les services rendus au sein du Service de sécurité incendie et de leur souhaiter le meilleur dans la poursuite de leurs projets.

CA20260666

5.3. CONFIRMATION D'EMBAUCHE PERMANENTE ET FIN DE PROBATION DE POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre d'un processus d'embauche rigoureux, trois (3) nouveaux pompiers ont été engagés le 28 mai 2025 sous réserve d'une période de probation d'une (1) année, conformément aux pratiques administratives en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE ces embauches visaient notamment à assurer le respect de l'article 19.05 de la convention collective de l'Association des pompiers de Saint-Rémi, lequel prescrit un effectif minimal de pompiers syndiqués au sein du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE, le 21 mai 2026, la direction du service, le président de l'association et un membre de l'exécutif ont rencontré les trois (3) pompiers concernés afin de faire le point sur l'évaluation de leur période de probation ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers Éric Bayard et Félix Perron ont complété avec succès leur période de probation et qu'il est recommandé de confirmer leur embauche permanente à compter du 28 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le pompier William Fillion n'a pas satisfait aux exigences relatives à la période de probation, et que son lien d'emploi a pris fin, avec effet immédiat, le 21 mai 2026, en conformité avec les procédures internes et après avoir informé l'association syndicale ;

CONSIDÉRANT QUE le comité agit en tout temps dans le respect des lois et règlements applicables en matière de protection des renseignements personnels ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Hamelin

APPUYÉ PAR : Madame Chantale Pelletier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le comité administratif entérine officiellement, pour les fins de dossier, l'embauche permanente des pompiers Éric Bayard et Félix Perron, à compter du 28 mai 2026, conformément aux recommandations reçues ;

QUE le comité administratif entérine officiellement la fin de probation et du lien d'emploi du pompier William Fillion, effective le 21 mai 2026.

CA20260667

5.4. SITUATION DISCIPLINAIRE - RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le 15 mai 2026, un pompier (#2931), s'est présenté à la caserne après l'expiration de la période de 30 minutes prévue à la convention collective pour signer la feuille de présence, et ce, sans avoir reçu l'autorisation préalable de son supérieur ;

CONSIDÉRANT QUE pour accéder à la feuille de temps, le salarié a forcé la boîte verrouillée où celle-ci était conservée;

CONSIDÉRANT QUE le salarié a déclaré sur la feuille de présence avoir accompli une prestation de travail de trois heures lors d'un appel, alors qu'il ne s'est pas présenté sur les lieux de l'intervention ;

CONSIDÉRANT QUE ce geste contrevient aux articles 11 et 30 du Règlement ADM-174 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Jardins-de-Napierville et porte atteinte au principe de loyauté et à l'intégrité attendus dans la fonction publique municipale ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre disciplinaire tenue le 28 mai 2026, l'Employé 2931 a reconnu les faits, présenté ses excuses et justifié partiellement son comportement par une incompréhension de la procédure, bien que son ancienneté rende cette justification difficilement recevable ;

CONSIDÉRANT QUE la direction recommande, suivant l'avis juridique, qu'une sanction d'un mois sans solde et sans possibilité d'effectuer des travaux de caserne soit imposée à l'Employé #2931 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Chantale Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Guy Hamelin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil prenne acte du rapport d'enquête disciplinaire visant l'Employé #2931 et de l'opinion juridique reçue à cet égard ;

QUE le Conseil entérine l'imposition à l'Employé #2931 d'une suspension sans solde d'une durée de 4 semaines, applicable à ses habituelles disponibilités sur appel ;

QUE durant cette période de suspension, l'Employé #2931 ne soit pas admis à effectuer d'autres tâches pour la MRC, incluant des travaux de caserne.

6. **FORMATION**

7. **PRÉVENTION**

8. **RESSOURCES MATÉRIELLES**

9. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

CA20260668 9.1. **APPROBATION DES DÉBOURSÉS ET AUTORISATION DE PAIEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Chantale Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur Guy-Julien Mayné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Comité administratif approuve la liste des comptes payés et à payer concernant le service de sécurité incendie de la MRC Jardins-de-Napierville, incluant le registre des chèques, des transferts bancaires et des paiements directs émis ou à émettre, pour la période se terminant le 8 juin 2026, au montant total de 250 154.27 \$.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **VARIA**

CA20260669 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Chantale Pelletier

APPUYÉ PAR : Monsieur Guy-Julien Mayné

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE LEVER la séance à 17h12.

Yves Boyer, préfet

Amélie Latendresse, directrice
Générale et greffière-trésorière